



L'association Cap Solidarité Madagascar, fondée le 18 avril 2012 (parution au journal officiel le 19 mai 2012, enregistrée sous le n° W 29120020) intervient à Madagascar, principalement sur la côte est.

L'association est reconnue « d'intérêt général » à caractère humanitaire, depuis le mois de juin 2012.

Notre association poursuit depuis 2012 son action auprès des enfants et des femmes, dans le but de les aider à assurer de manière autonome leur subsistance et leur avenir. Elle a aidé les pêcheurs d'Ankafana dans le domaine de la sécurité en mer et poursuit son action avec eux dans le domaine du reboisement.

La mission 2015, validée par notre conseil d'administration, se déroulera dans 3 secteurs géographiques :

- A Tananarive : confirmer et respecter les engagements pris en 2014 avec un foyer de jeunes filles et un centre de jeunes délinquants, en lien avec les responsables malgaches du projet.
- A Ankafana : étudier avec l'association française S.E.M. la faisabilité d'un reboisement en albizia et envisager le lancement de l'opération avec les pêcheurs, en lien avec les autorités locales.
- A Nosy Varika : rencontrer les parents d'élèves et les enseignants pour envisager avec eux des solutions permettant d'assurer l'avenir de l'école pour qu'elle fonctionne de manière autonome.

Constater le fonctionnement des réalisations que nous avons financées depuis 2012.

Pour contribuer à cette mission, 3 membres de notre association effectueront un séjour à Madagascar, du 23 septembre au 8 octobre 2015 pour l'un d'entre eux et du 23 septembre au 22 octobre 2015 pour les deux autres.

Ces personnes sont :

- Jean-Patrick Courtois (co-responsable de la mission).
- Nadine Le Berre (co-responsable de la mission).
- Alain Le Berre

Sur place, les membres de l'association travailleront, avec des professionnels malgaches, à la réalisation de cette mission dans le respect des réglementations en vigueur à Madagascar.

Le Président de Cap Solidarité Madagascar
Jean Patrick Courtois